



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

**Dossier n° DP 077 371 26 00033**

Date de dépôt : 07/04/2026

Demandeur : IM-MOBILIS

Pour : Régularisation travaux sur une fenêtre  
façade NORD, porte sur façade OUEST et  
suppression de 2 vélux

Adresse du terrain : 4 B RUE DE PARIS à  
POMMEUSE (77515)

**ARRÊTÉ URBA 2026/041**  
**de non-opposition à une déclaration préalable**  
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

**VU** la déclaration préalable déposée le 07/04/2026 par IM-MOBILIS demeurant 1 RUE DU GOUFFRE à ST AUGUSTIN (77515) ;

**VU** l'affichage en mairie en date du 08/04/2026 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

**VU** l'objet de la déclaration :

- Pour la régularisation travaux sur une fenêtre façade NORD, porte sur la façade OUEST et suppression de 2 vélux ;
- Sur un terrain situé 4 B RUE DE PARIS à POMMEUSE (77515) ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

**VU** la modification simplifiée du 15/11/2018 ;

**VU** l'arrêté municipal n° 2026/023 en date du 20/03/2026 portant délégation de fonction dans le domaine de l'urbanisme à Madame Jacqueline DUCEILLIER ;

**ARRÊTE**

**Article UNIQUE**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 22 avril 2026

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée,  
Jacqueline DUCEILLIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

Le (ou les) demandeur peut (peuvent) contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa